CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

Casas MiraMar

Casa del Mar, Casa Volcán, Ocean View Penthouse, Casa Nautilus, Casa Palmeras, Casa Tinamala, Lanzarote

- 1. Les six propriétés mentionnées ci-dessus sont toutes situées à Costa Teguise ou Guatiza, Lanzarote. Les propriétés sont proposées pour la location de vacances sous réserve de confirmation par Anne Moerkerke, représentant les propriétaires, au locataire. Le locataire est ci-après dénommé "le client", Anne Moerkerke, en tant que représentante des propriétaires, "le propriétaire" et les maisons de vacances "la propriété".
- 2. Les six propriétés sont autorisées par le Gobierno de Canarias en tant que Vivienda Vacacionales et inscrites au Registro General Turistico. Son activité et ses installations sont régies par le décret 113/2015-Art.13.
- 3. Pour réserver une propriété, le client doit remplir et signer le formulaire de réservation approprié et le renvoyer accompagné du paiement du montant de la réservation conformément au formulaire de réservation. Après réception du formulaire de réservation et du paiement, les propriétaires enverront une confirmation. Il constitue l'acceptation formelle de la réservation. Les éventuels frais de virement bancaire sont à la charge du client.
- 4. Pour les réservations de moins de 21 nuits, le montant total de la location doit être payé au moment de la réservation. La caution mentionnée sur le formulaire de réservation doit être payée 2 semaines avant l'arrivée par virement bancaire ou en espèces à l'arrivée. Les frais de nettoyage sont payables en espèces à l'arrivée. En cas d'annulation, le propriétaire conservera la somme déjà versée lors de la réservation.
- 5. Pour les réservations de plus de 20 nuits, 25 % du montant de la location doivent être versés au moment de la réservation. Le solde du paiement et la caution doivent être versés 8 semaines avant l'arrivée. Les frais de nettoyage doivent être payés en espèces à l'arrivée. En cas d'annulation avant 8 semaines, le propriétaire conservera la somme déjà versée lors de la réservation, entre 56 et 22 jours, 50 % du montant total du loyer et à partir de 21 jours avant l'arrivée, 100 % du montant total du loyer.
- 6. Si le paiement n'est pas reçu à la date prévue, les propriétaires se réservent le droit d'annuler la réservation et de refuser l'accès à la propriété.
- 7. Le dépôt de garantie du montant indiqué sur le formulaire de réservation est exigé en cas, par exemple, de dommages causés à la propriété ou à son contenu. Toutefois, le dépôt de garantie ne constitue pas nécessairement la limite de la responsabilité du client à l'égard des propriétaires. Les propriétaires rembourseront le solde (dépôt de garantie moins les frais) dans un délai d'un mois après la fin de la période de location par virement bancaire ou tout autre moyen convenu entre les deux parties. Le dépôt de garantie peut également être conservé par le propriétaire pour une prochaine réservation, si les deux parties en conviennent.
- 8. Annulation et changement. Toute annulation doit être faite par écrit par la personne qui a signé le formulaire de réservation. Les propriétaires feront de leur mieux pour respecter les modifications apportées à la réservation initiale si elles sont demandées dans un délai raisonnable avant la date d'arrivée. Les propriétaires se réservent le droit de facturer €30 par personne en cas de modification de la date de réservation. Il est fortement recommandé au client de souscrire une police d'assurance voyage complète (y compris une assurance annulation) et d'avoir une couverture complète de l'assurance personnelle du groupe.
- 9. Période de location. La période de location commence à 17h00 et doit se terminer avant 09h00 le dernier jour. Les clients qui arrivent à la propriété avant 17h00 et l'appartement n'est pas encore prêt peuvent laisser leurs bagages à la propriété et revenir une fois qu'elle est préparée. Les clients qui partent peuvent laisser leurs bagages dans l'appartement jusqu'à 15h00 maximum.
- 10. Le nombre maximum de personnes résidant dans la propriété ne doit pas dépasser le nombre indiqué sur le formulaire de réservation. Toutes les personnes séjournant dans l'appartement doivent être enregistrées auprès de la Guardia Civil à leur arrivée. Les amendes étant très élevées (jusqu'à 300 000 €), les personnes supplémentaires doivent être annoncées à l'avance et approuvées par le propriétaire, afin que cette obligation d'enregistrement puisse être remplie.
- 11. Nettoyage et sécurité. Le client accepte d'être un locataire attentif, de prendre soin de la propriété et de la laisser dans un état de propreté raisonnable à la fin de la période de location. Le nettoyage initial est inclus dans le prix de la location, mais les propriétaires se réservent le droit de retenir le dépôt de garantie si la propriété est laissée dans un état inacceptable. Le client s'engage également à ne pas agir de manière à perturber les résidents des propriétés voisines et à respecter le règlement intérieur de la communauté (disponible sur papier dans la propriété). Le client est responsable de la sécurité de la propriété pendant la période d'occupation. Il est interdit de brûler des bougies dans l'appartement, sauf dans les chandeliers sécurisés qui sont fournis.
- 12. Défauts, pannes. Le client doit signaler sans délai au propriétaire tout défaut dans le bien ou toute panne d'un appareil dans le bien et des dispositions pour la réparation et/ou le remplacement seront prises dès que possible.
- 13. Responsabilité. Les propriétaires ne sont pas responsables envers le client :
- a. Pour tout défaut ou arrêt temporaire dans la fourniture de services publics à la propriété, ni en ce qui concerne les équipements, les installations, les machines dans la propriété, les terrains ou la piscine.
- b. Pour toute perte, tout dommage ou toute blessure résultant de conditions météorologiques défavorables, d'émeutes, de guerres, de grèves ou d'autres événements indépendants de la volonté des propriétaires.
- 14. La piscine est mise à disposition aux risques et périls du client. Les propriétaires conseillent vivement de ne pas laisser les enfants sans surveillance dans la piscine ou dans les environs. La plongée n'est pas autorisée.
- 15. Les effets personnels sont apportés à la propriété aux risques et périls du client. Les propriétaires n'acceptent aucune responsabilité en cas de blessure personnelle ou de perte ou de détérioration des effets personnels du client.
- 16. En aucun cas, la responsabilité du propriétaire à l'égard du client ne peut dépasser le montant payé au propriétaire pour la période de location.
- 17. Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans Casa Volcán & Ocean View Penthouse

18. Les animaux ne sont pas autorisés dans aucun des appartements.

N.B. Le présent contrat est gouverné par la loi espagnole, y compris sa formation et son interprétation, et il est réputé avoir été conclu en Espagne. Toute procédure découlant du présent contrat ou en rapport avec celui-ci peut être engagée devant tout tribunal compétent en Espagne.